



**Communauté Economique et Monétaire  
de l'Afrique Centrale  
(CEMAC)**

---

**17<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

-----

**COMMUNIQUE FINAL**

Le Conseil des Ministres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est réuni en session ordinaire, les 19 et 20 juin 2008 à Yaoundé, sous la présidence de Son Excellence Monsieur **Louis Paul MOTAZE**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun, son Président en exercice.

Ont pris part aux travaux :

**Pour le Cameroun :**

- Monsieur Henri EYEBE AYISSI, Ministre des Relations Extérieures ;
- Monsieur ESSIMI MENYE, Ministre des Finances ;
- Monsieur Luc Magloire MBARGA ATANGANA, Ministre du Commerce.

**Pour la Centrafrique :**

- Monsieur Emmanuel BIZOT, Ministre des Finances et du Budget ;
- Madame Emilie Béatrice EPAYE, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises

**Pour le Congo :**

- Monsieur, Justin BALLAY MEGOT, Ministre à la Présidence Chargé de l'Intégration sous-régionale et du NEPAD ;
- Monsieur, Pacifique ISSOÏBEKA, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

**Pour le Gabon :**

- Monsieur Paul TOUNGUI, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation ;
- Monsieur Richard - Auguste ONOVIET, Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement ;
- Monsieur Paul BIYOGUE MBA, Ministre du Commerce et du Développement Industriel, chargé du NEPAD ;
- Monsieur Noël Nelson MESSONE, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie, et de l'Intégration Régionale, Chargé de la Francophonie et de l'Intégration régionale.

**Pour la Guinée Equatoriale :**

- Monsieur Marcelino OWONO EDU, Ministre des Finances et du Budget ;
- Monsieur Baltazar ENGONGA EDJO'O, Ministre à la Présidence Chargé de l'Intégration.

**Pour le Tchad :**

- Monsieur Abakar MALLAH, Ministre des Finances et du Budget ;
- Monsieur Ousmane MATHAR BREME. Ministre de l'Economie et du Plan.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Antoine NTSIMI, Président de la Commission de la CEMAC, Monsieur Jean-Marie MAGUENA, Vice-Président de la Commission de la CEMAC, Monsieur Philibert ANDZEMBE, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), Monsieur Jean MONGO ANCTHOUIN, Premier Président de la Cour de Justice de la CEMAC, l'Honorable Hilarion ETONG, Président de la Commission Interparlementaire de la CEMAC, Monsieur Anicet Georges DOLOGUELE, Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), Monsieur Mahamat MOUSTAPHA, Secrétaire Général de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC), le Général Auguste BIBAYE, Commandant de la Force Multinationale de la CEMAC (FOMUC).

Le Conseil des Ministres a été précédé par les travaux préparatoires du Comité Inter-Etats du 14 au 17 juin et par la tenue d'une réunion extraordinaire du Comité de Gestion du Fonds de Développement Communautaire (FODEC).

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun, Président du Conseil des Ministres de la CEMAC.

Dans son allocution, le Président du Conseil des Ministres, après avoir souhaité à tous les participants, la bienvenue et un excellent séjour en terre camerounaise, a dressé le bilan à mi-parcours des recommandations de la Conférence des Chefs d'Etat tenue en Avril 2007 à N'djamena. Il a ensuite rappelé qu'au regard des attentes de la CEMAC, l'action de promotion de développement de la Communauté, au-delà des aspects formels des textes et des règlements, doit conduire concrètement à la réalisation des projets véritablement intégrateurs.

Après l'adoption de l'ordre du jour, les Ministres ont approuvé le procès-verbal de la 16<sup>ème</sup> session ordinaire de leur Conseil, tenue les 17 et 18 décembre 2007 à Yaoundé.

Les travaux du Conseil des Ministres se sont poursuivis avec l'examen de l'évolution des travaux des réformes institutionnelles de la CEMAC et d'autres dossiers d'importance relatifs à la coordination des politiques économiques, la construction du marché commun et la coordination des politiques sectorielles.

**En ce qui concerne l'évolution des réformes institutionnelles de la CEMAC**, le Conseil des Ministres a suivi la présentation du deuxième Rapport d'étape du Comité de Pilotage faite par Monsieur Marcelino OWONO EDU, Ministre des Finances et du Budget de la Guinée Equatoriale, Président du Comité de Pilotage des réformes institutionnelles de la CEMAC.

Ce rapport est articulé autour des points ci-après:

1. L'état d'exécution des décisions de la 8<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC du 25 Avril 2007 à N'djamena ;
2. La mise en œuvre des autres chantiers ;
3. L'agenda à venir de la réforme.

Après des échanges sur le sujet, le Conseil a pris acte des conclusions du Rapport qui seront soumises à la Conférence des Chefs d'Etat.

Le Conseil a par ailleurs examiné et transmis à la Conférence des Chefs d'Etat, avec avis favorable, des projets des textes portant mise en œuvre des mesures adoptées dans le cadre des réformes institutionnelles de la CEMAC. Il s'agit notamment des textes :

- ✓ Portant désignation des Représentants des Etats membres auprès du Siège de la Communauté à Bangui ;
- ✓ Portant adoption du principe de la mise en place généralisée des Ministères chargés de l'intégration régionale au sein des Gouvernements des Etats membres de la CEMAC ;
- ✓ Instituant la disponibilité intégrale de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI). Sur ce point, le Conseil a demandé qu'une étude d'harmonisation de la taxation et de recouvrement de la TCI, soit rapidement engagée.

Le Conseil a, en outre, donné un avis conforme en vue de l'adoption, par la Commission de la CEMAC, de son Règlement intérieur.

**En matière de coordination des politiques économiques**, les Ministres ont examiné quatre (4) dossiers et adopté les directives ci-après destinées à l'harmonisation et la modernisation de la gestion des finances publiques dans les Etats membres de la CEMAC, avec une mise en œuvre progressive :

- ✓ Directive relative aux lois des finances;
- ✓ Directive portant sur le Règlement général sur la comptabilité publique ;
- ✓ Directive relative aux opérations financières de l'Etat;
- ✓ Directive portant Nomenclature budgétaire.

**S'agissant de la construction du marché commun**, le Conseil a examiné et adopté les textes portant sur:

- ✓ Le fonctionnement du Fonds de Développement Communautaire ;
- ✓ Les mesures dérogatoires aux règles de l'Union Economique pour tenir compte de la flambée des prix, en

ce qui concerne l'application des droits d'entrée et de la taxe sur la valeur ajoutée des produits d'origine animale, végétale et halieutique importés hors de la zone CEMAC.

Il a par ailleurs institué un Comité de l'origine, en vue de conférer le label « produits CEMAC » aux produits industriels fabriqués dans les Etats membres de la Communauté.

Le Conseil des Ministres a, en outre, invité la Conférence à instituer la « Journée CEMAC » dans les Etats membres le 16 mars de chaque année, correspondant à la date de la signature du Traité instituant la CEMAC, en vue de la sensibilisation des populations aux idéaux de l'intégration et du renforcement de l'esprit communautaire.

Abordant le point sur la libre circulation, le Conseil a adopté un Règlement modifiant le Règlement N° 1/00-CEMAC6042-CM-04 portant institution et conditions de gestion et de délivrance du Passeport CEMAC.

**Pour ce qui est de la coordination des politiques sectorielles,** le Conseil a examiné et adopté les règlements et décisions portant:

- ✓ mise en place d'un Comité de Pilotage chargé de proposer des voies et moyens pour assurer les dessertes régulières au sein des Etats membres de la Communauté et vers l'extérieur de la sous-région ;
- ✓ adoption, après insertion de nouveaux axes, du réseau routier intégrateur harmonisé avec le réseau routier du plan directeur consensuel des transports en Afrique Centrale (PDCT-AC) ;
- ✓ textes de base du fonctionnement de l'Ecole Inter-Etats des Douane et collectif budgétaire-Exercice 2008 de cette Ecole ;

- ✓ statuts du Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale (PRASAC). L'appellation de cet Organisme spécialisé a été adaptée, son acronyme reste inchangé.

Les Ministres ont, en outre, donné mandat à la Commission de la CEMAC:

- ✓ de préfinancer, en procédure d'urgence, la réalisation des études relatives à la construction et l'équipement des postes frontières ;
- ✓ d'entreprendre des démarches auprès des Etats membres en vue d'inscrire dans leurs budgets d'investissement respectifs la quote-part de 10% destinée au financement du secteur agricole conformément à la Déclaration de Maputo ;
- ✓ de conduire des études et des démarches nécessaires devant aboutir à :
  - l'extension des activités de l'OCEAC aux quatre autres pays de l'Afrique Centrale ;
  - l'institutionnalisation d'une réunion des Ministres de la santé de l'Afrique Centrale.

Poursuivant ses travaux, le Conseil a pris acte de ce que les conditions d'installation des experts sont désormais réunies, rendant ainsi possible le démarrage effectif du Projet COSCAP.

Le Conseil des Ministres a en outre pris connaissance des avancées enregistrées dans les négociations d'un Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne, en vue de la conclusion des négociations prévue en décembre 2008. Il a demandé au Comité régional de poursuivre les négociations sur la base des nouvelles orientations données par les Ministres en charge des négociations APE



et des Ministres Ordonnateurs nationaux du FED lors de leur réunion du 25 Mars 2008.

Le Conseil renvoie les textes de création du Fonds Régional APE à l'examen préalable du Comité régional de négociations. Il fait par ailleurs sienne, la position conjointe des Ministres en charge des négociations APE et des Ministres Ordonnateurs nationaux du FED de l'Afrique centrale de s'impliquer dans le financement du futur Fonds régional APE.

Le Conseil a également été informé de la décision des Chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) de procéder au transfert d'autorité de la Force Multinationale de la CEMAC (FOMUC) à la CEEAC. Il a pris acte de cette décision et transmis le dossier à la compétence de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC.

Au titre de la Commission Interparlementaire, les Ministres ont recommandé à la Conférence des Chefs d'Etat, la période du premier trimestre 2009 pour l'installation du Parlement Communautaire.

Le Conseil a par ailleurs accordé un certain nombre d'agréments de commissionnaires en douane, de professionnels libéraux de la comptabilité, de conseils fiscaux, des professionnels maritimes et auxiliaires de transport et des transporteurs routiers des marchandises diverses.

Au titre des mesures individuelles, le Conseil a décidé des nominations aux postes ci-après :

- 1)- A l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de la CEMAC :
  - Agent comptable : **Madame SAÏDOU, née FADIMATOU ;**
  - Contrôleur financier : **Monsieur François NGONDAMOVO.**



2)- Au Centre Inter-Etats d'Enseignement en Santé Publique d'Afrique Centrale (CIESPAC),

Directeur : **Professeur GREZENGUE.**

Au titre du CIESPAC, le Conseil a par ailleurs rappelé aux Etats membres, les engagements pris dans le cadre du financement de la réhabilitation de ce Centre.

Poursuivant ses travaux, le Conseil a fait un large tour d'horizon sur des questions d'actualité régionale et internationale.

Dans ce contexte, le Conseil a encouragé vivement toutes les parties au Dialogue politique national inclusif en République Centrafricaine, à privilégier l'intérêt du peuple de ce pays, en s'impliquant sans réserve à la consolidation de la paix, gage de la stabilité et condition sine qua non pour le développement.

Au terme de leurs travaux, les Ministres ont remercié **Son Excellence Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun, Chef de l'Etat, le Gouvernement et le peuple Camerounais, pour l'accueil chaleureux et les marques d'attention dont ils ont été l'objet pendant leur séjour à Yaoundé.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère empreinte de sérénité et d'entente cordiale.

**Fait à Yaoundé, le 20 juin 2008.**

**Le Président du Conseil des Ministres,**



**Louis-Paul MOTAZE**